PRÉFECTURE
DE POLICE
Liberté
Égalité
Fraternité

GARE AUX CAMBRIOLAGES !

Être victime d'un cambriolage est une expérience traumatisante pour les membres du foyer. Voici quelques informations qui pourront vous être utiles pour vous prémunir d'une telle mésaventure ou si vous en êtes malheureusement victime, quelques conseils sur la bonne attitude à adopter.

De quelle façon les cambrioleurs s'introduisent-ils dans les lieux d'habitation ?

Les malfaiteurs pénètrent principalement par l'effraction de la porte d'entrée. Ils privilégieront les portes les plus fragiles, moins ils passeront de temps à fracturer votre porte et moins ils risqueront d'être repérés par le voisinage !

Toutefois durant les périodes de fortes chaleurs, nous laissons nos fenêtres ouvertes la nuit lorsque nous dormons pour rafraîchir nos logements. Il arrive que les cambrioleurs escaladent les façades d'immeuble, parfois même à des étages élevés. Les malfaiteurs ont alors tout le loisir de dérober le contenu des sacs à main ainsi que vos téléphones portables durant votre sommeil.

Que faire si vous êtes victime d'un cambriolage ?

Si vous constatez que votre porte d'entrée a été fracturée, faites immédiatement appel à la Police Nationale (17, commissariat de Vincennes 01 41 74 54 54).

Mettez vous en sécurité, auprès de vos voisins par exemple, si vous avez un doute quant à la présence du cambrioleur sur les lieux.

Ne touchez à rien avant l'arrivée des policiers !

Une fois sur place, ils procéderont aux premières investigations afin de confondre les cambrioleurs (regroupement d'informations, enquête de voisinage, recherches génétiques). Les policiers vous guideront pour la suite des démarches.

UNE FOIS LES INVESTIGATIONS SUR PLACE TERMINÉES :

- Informez téléphoniquement votre assurance habitation sous un délai de 2 jours ouvrés.
- Sécurisez votre porte d'entrée si cette dernière a été endommagée, interrogez à ce sujet votre assureur, votre contrat prévoit peut-être une prise en charge de l'effraction.
- Effectuez un inventaire détaillé de votre préjudice avant de vous rendre au commissariat pour porter plainte, pour cela, il est utile d'avoir au préalable photographié et noté les numéros de série de vos objets de valeur. Conservez précieusement les factures d'achat, les garanties, les certificats d'authenticité, et tout autre justificatif dans un lieu sûr.

Il est possible de déposer plainte n'importe où sur le territoire national, mais il est préférable, pour une plus grande efficacité de vous rendre au commissariat du lieu du cambriolage.

Lorsque l'auteur des faits vous est inconnu, ce qui est généralement le cas lors d'un cambriolage, vous pouvez remplir une pré-plainte en ligne avant de vous déplacer en vous connectant sur : **www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/**

Vous obtiendrez alors un rendez-vous et les policiers ou gendarmes auront déjà les éléments de votre plainte à votre arrivée. Vous pouvez également choisir directement l'horaire de rendez-vous qui vous convient pour votre dépôt de plainte en vous rendant sur : **www.prefecturedepolice.paris/PoliceRendezVous**

Quelques conseils de prévention

→ **Sécurisez l'accès de votre immeuble,** installez par exemple un vidéophone portier ou un clavier alphanumérique dont le code doit être changé régulièrement et tenu secret.

→ **Verrouillez votre porte d'entrée,** fermez vos fenêtres ou équipez-les d'un limiteur d'ouverture à clé même lorsque vous êtes présent.

→ **Renforcez les ouvrants :** munissez votre porte de plusieurs points de fermeture, de cornières anti-intrusion.

→ **Installez des moyens de vidéo protection.**

→ **Limitez la communication de vos codes,** notamment aux services de livraison à domicile, privilégiez lorsque c'est possible de réceptionner vos colis ou commandes au bas de votre immeuble.

→ **Évitez de partager vos informations privées sur les réseaux sociaux,** telles que vos dates de départ en vacances, votre adresse ou encore des photos de l'intérieur de votre domicile. Des éléments pouvant être très utiles pour une personne mal intentionnée.

→ Lors de vos absences, et ce, tout au long de l'année, **pensez à vous inscrire à l'Opération Tranquillité Vacances** (rendez-vous sur le site de la préfecture de Police/démarches et services en ligne/Opération Tranquillité Vacances).

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

→ **Signalez toute personne au comportement suspect dans les parties communes de votre immeuble aux services de police :** il pourrait s'agir du cambrioleur de vos voisins !

La mission de prévention de Contact et d'Écoute du Commissariat de Vincennes animera une action de prévention des cambriolages sur le marché de Saint-Mandé. Nous vous y attendons nombreux !

COMMISSARIAT DE VINCENNES 01 41 74 54 54

NUMÉROS D'URGENCE

17	18	15	112
POLICE-SECOURS	SAPEURS-POMPIERS	SAMU	APPEL D'URGENCE EUROPÉEN